

## **2. APPROBATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

- La Politique de la famille doit être approuvée au plus tard le 9 décembre 2024, sans quoi nous ne serons pas éligible au 2<sup>e</sup> versement de l'aide financière.
- Vous trouverez le plan d'actions 2025-2029 en **annexe**, ainsi que la Politique globale.
- À noter que le comité de pilotage se réunira annuellement en vue de faire une rétrospection du plan d'actions et l'ajuster au besoin. Le plan d'actions est ajustable.
- Vous pouvez me communiquer tout questionnement ou demande de modification avant de l'approuver.

### **DEMANDE DE RÉOLUTION**

Je demande aux membres du conseil municipal de prendre connaissance de la Politique de la famille 2025-2029 ainsi que de son plan d'actions et de l'approuver d'ici le **9 décembre 2024**.